

SÉANCE SPÉCIALE DU 19 SEPTEMBRE 2011

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 19 septembre 2011, à 19 heures, à la salle du conseil, 821 rue Principale.

Sont présents: Renée Vigneault et Guylaine Blondeau, conseillères ainsi que Clermont Tardif, Jean-Claude Gagnon, et Gérard Garneau, conseillers formant quorum sous la présidence de Donald Langlois, maire.

Est absent : Bernard Barlow, conseiller

L'avis de convocation a été transmis au membre du conseil absent.

Est également présente : Sylvie Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Donald Langlois, maire.

ORDRE DU JOUR

1. Dérogation mineure pour le 1540, route des Chalets
2. Dérogation mineure pour le 2110, route 165
3. Période de questions
4. Levée de la séance

2011-09-257 Ordre du jour

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite toute personne ou organisme intéressé à se prononcer sur la demande de dérogation pour le 1540, route des Chalets. Aucune personne ne se prononce.

2011-09-258 Dérogation mineure pour le 1540, route des Chalets

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure de M. François Mercier et Mme Sonia Bergeron pour le 1540, route des Chalets pour la construction d'une nouvelle maison et galerie implantée dans la marge de recul avant à 4 mètres au lieu de 7,5 mètres. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite toute personne ou organisme intéressé à se prononcer sur la demande de dérogation pour le 2110, route 165. M. Luc Raymond et M. Jean-François Binette font part de leurs commentaires au conseil.

2011-09-259 Dérogation mineure pour 2110, route 165

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Jean-François Binette pour le 2110, route 165 afin de régulariser l'implantation de l'agrandissement de la maison avec une marge de recul latérale du coin arrière droit de 0,97 mètre au lieu de 1,04 mètre permis selon les droits acquis pour le prolongement des murs existants ce qui représente une dérogation de 0,07 mètre. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 6 personnes présentes à la 1^{re} période de questions.

2011-09-260

Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la présente séance soit levée à 19h45. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.